



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter des rapports, au moins tous les quatre mois, sur la situation en Somalie et sur les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie.

2. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis mon rapport précédent, daté du 12 février 2004 (S/2004/115 et Corr.1). Il traite surtout des difficultés et des problèmes que la Conférence de réconciliation nationale en Somalie cherche à résoudre; placée sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, cette conférence est en cours depuis octobre 2002 au Kenya et est présidée par ce pays. Le rapport fait le point de l'actualité politique et de la situation en matière de sécurité en Somalie ainsi que des activités d'aide humanitaire et de développement menées dans le pays par les programmes et organismes des Nations Unies.

II. Le processus de réconciliation nationale en Somalie

3. Comme je l'ai déjà signalé (S/2004/115, par. 13), le 29 janvier, les dirigeants somaliens ont signé un document intitulé « Déclaration sur l'harmonisation de différentes questions proposées par les délégués somaliens aux réunions consultatives sur la Somalie tenues du 9 au 29 janvier 2004 ». Ce document a été signé à Nairobi en présence du Président kenyan Mwai Kibaki, mais la méthode de sélection des membres du futur parlement fédéral de transition a suscité une controverse. En dépit des efforts concertés du Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'appui des observateurs internationaux, le processus de réconciliation est resté bloqué, en fait, entre le début de février et sa reprise toute récente.

4. Le 4 février, certains membres du Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie ont publié un communiqué de presse contestant la validité de la Déclaration. Selon eux, le libellé relatif à l'article 30 du projet de charte fédérale de transition sur la sélection des membres du parlement s'écartait du texte sur lequel on s'était mis d'accord durant la consultation de dirigeants somaliens



(S/2004/115, par. 10 à 12). Les dirigeants du Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie ont estimé que seules les 24 personnalités qui avaient signé la Déclaration d'Eldoret sur la cessation des hostilités (S/2002/1359, annexe) et Abdikassim Salad Hassan, le Président du Gouvernement national de transition, constituaient l'ensemble des dirigeants politiques autorisés à choisir les membres du parlement. Les dirigeants traditionnels, ceux des clans somaliens, entérineraient alors la sélection du parlement. Les auteurs du communiqué de presse estimaient que l'augmentation du nombre des dirigeants politiques, dans le texte de la Déclaration, avait pour but une surreprésentation de certains groupes politiques. C'était également l'avis de l'ancien Premier Ministre du Gouvernement national de transition et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale de transition (voir S/2003/987, par. 9, et S/2004/115, par. 7).

5. Dans l'intervalle, l'Assemblée nationale de transition, convoquée par Abdikassim Salad Hassan, avait, le 8 février, entériné la Déclaration. Cinq des membres du Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie, qui avaient retiré leur signature de la Déclaration, ont quitté Mbagathi pour Jowhar, dans la région somalienne du Moyen-Shabelle. Le 23 février, les délégués somaliens présents à la session plénière de la Conférence ont entériné le projet de charte de transition (qui reprenait la Déclaration du 29 décembre). Cependant, le colonel Abdallah Yusuf du « Puntland » et plusieurs autres membres du Comité pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie ont fait valoir que la session plénière s'était heurtée à de sérieuses difficultés de procédure. Ils ont reproché au Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement d'avoir réuni la séance plénière alors que seuls les délégués de Djibouti et du Kenya étaient présents. Ils ont affirmé que si les six représentants nationaux des membres de l'Autorité intergouvernementale n'étaient pas présents durant les délibérations, les conclusions ne pourraient avoir de caractère contraignant.

6. Le 11 mars, les cinq dirigeants somaliens réunis à Jowhar ont annoncé la formation du Conseil national d'organisation pour la Somalie, qui comporterait 51 membres dirigés par Mohamed Omar Habeeb (« Mohamed Dhere »). Ils ont annoncé leur intention de parachever la phase III de la Conférence en territoire somalien. Dans une déclaration publiée le 8 mars, le colonel Yusuf, d'autres membres du Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie qui se trouvaient à Nairobi et l'ancien Premier Ministre du Gouvernement national de transition ainsi que l'ancien Président de l'Assemblée nationale de transition ont indiqué que le processus de paix se déroulant au Kenya ne leur inspirait aucunement confiance.

7. Après l'approbation de la charte par la session plénière de la Conférence, le Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a commencé à préparer la phase III de la Conférence, mais n'a pu se réunir au niveau ministériel (l'Éthiopie et l'Érythrée étant représentées par leurs ambassadeurs) avant le 12 mars, à Nairobi, pour organiser la phase III.

8. Une délégation composée de l'envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie, d'un représentant du secrétariat de l'Autorité intergouvernementale et de hauts fonctionnaires du Kenya, du Royaume-Uni et de la Suède ont rencontré des membres du Conseil national d'organisation pour la Somalie à Jowhar le 17 mars pour les persuader de revenir à la Conférence. Cependant, ce groupe a affirmé la validité du projet de charte entériné le 15 septembre 2003 (voir S/2003/987, par. 10

à 16) et a exigé qu'aucun nouvel amendement n'y soit apporté. Ils ont réaffirmé leur point de vue : le nombre des dirigeants politiques habilités à choisir les membres du parlement serait limité à 24+1, les 24 signataires de l'accord d'Eldoret et Abdikassim Salad Hassan, et l'Autorité intergouvernementale devait déclarer que ce dernier ne pourrait plus être Président de la Somalie. Le Conseil national d'organisation pour la Somalie a annoncé à nouveau son intention de convoquer la phase III de la Conférence en territoire somalien si l'Autorité intergouvernementale n'accédait pas à ces demandes.

9. D'autres membres du Comité pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie se sont réunis à Nairobi le 25 mars et ont décidé de rester à la Conférence. Cependant, le colonel Yusuf a quitté Nairobi le 29 mars pour le « Puntland », conformément, selon lui, à une disposition de la Constitution du Puntland exigeant que le « Président » ne soit pas absent du territoire plus de 60 jours consécutifs. Le Président de l'Alliance de la vallée de la Juba, le colonel Barré Aden Shire (« Barré Hirale »), a quitté la Conférence le 27 mars, ostensiblement en raison de tensions résultant du meurtre d'un homme d'affaires à Kismaayo. Musse Sudi (« Yalahow ») a également regagné Mogadishu le 3 avril, après le meurtre d'un commandant de milice à Mogadishu. Cependant, ces dirigeants ont réaffirmé leur attachement au processus de réconciliation animé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

10. Dans l'intervalle, les délégués somaliens restés à la Conférence se sont efforcés de rassembler et d'harmoniser les dispositions constituant le règlement intérieur de la phase III, mais ne se sont pas mis d'accord. Le Gouvernement suédois a offert un soutien financier pour organiser la venue au Kenya des dirigeants traditionnels, pour participer à la phase III de la Conférence à Mbagathi. Cependant, à Baidoa, les milices ont empêché les dirigeants traditionnels de s'embarquer dans les avions dépêchés à cet effet. À deux reprises, à Mogadishu, aucun dirigeant traditionnel n'était venu à l'aéroport.

11. Les représentants de la « Troïka » de l'Union européenne ont rencontré le Ministre kényan des affaires étrangères le 16 avril à Nairobi, pour discuter avec lui de la décision de l'Union européenne de réduire le financement de la Conférence. Les Européens ont en effet fait observer que la fin de la phase II devait entraîner le départ des délégués qui étaient venus participer à la Conférence pour cette phase seulement. Ils faisaient valoir en effet que le nombre de délégués de la Conférence, financée par l'Union européenne, devait se limiter à 203 personnes, ce chiffre devant inclure les dirigeants traditionnels.

12. Le 22 avril, le Ministre kényan des affaires étrangères a annoncé un calendrier d'achèvement de la Conférence. Le processus aboutirait à une cérémonie, le 1^{er} juillet, au cours de laquelle prêterait serment un président du Gouvernement fédéral de transition de Somalie. Le calendrier avait également fixé au 6 mai la cinquième réunion du Comité ministériel de facilitation, réunion au cours de laquelle les ministres devaient lancer la phase III de la Conférence.

13. Le Comité de facilitation s'est bien réuni à Nairobi les 6 et 7 mai et il a rencontré les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Autorité intergouvernementale. Le Secrétaire exécutif de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité participaient également aux délibérations. Dans le communiqué commun, les ministres ont notamment déclaré leur attachement total et sans réserve à l'unité

afin de régler une fois pour toutes le problème somalien et ont engagé les dirigeants somaliens à revenir à la Conférence le 20 mai au plus tard, celle-ci devant achever ses travaux à la fin de juillet 2004. Les ministres des affaires étrangères ont décidé de tenir le 20 mai à Nairobi leur prochaine réunion.

14. En outre, les ministres ont décidé d'informer collectivement la Commission de la paix et de la sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'état du processus de réconciliation nationale en Somalie avant la fin de la phase III de la Conférence. Ils ont remercié l'Union européenne pour sa contribution diplomatique et financière et ont remercié aussi les observateurs internationaux; ils ont demandé une poursuite du financement de la Conférence, qui accusait un déficit budgétaire de 52 %. Les observateurs internationaux se sont félicités de l'initiative prise par les ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

15. Après la réunion ministérielle, le groupe de Jowhar a indiqué son intention de revenir à la Conférence le 20 mai au plus tard. Cependant, le 6 mai, le Président du Conseil national d'organisation pour la Somalie (« Mohamed Dhere ») aurait fait arrêter des journalistes d'une station de radio de Jowhar pour avoir radiodiffusé une déclaration engageant les dirigeants somaliens à revenir à la Conférence. Le 13 mai, Abdikassim Salad Hassan aurait critiqué le communiqué commun de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, au motif que ce communiqué semblait compromettre l'existence du Gouvernement national de transition et ne mentionnait pas la déclaration du 29 janvier (voir par. 3). Il a aussi exprimé sa préoccupation devant le refus du Gouvernement kényan de délivrer des visas aux détenteurs de passeports somaliens et a déclaré que le Gouvernement national de transition suspendrait sa participation à la Conférence tant que le Kenya n'aurait pas rapporté sa décision de ne pas reconnaître les passeports somaliens.

16. Après la sixième réunion du Comité ministériel de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à Nairobi, le 22 mai, les ministres ont déclaré qu'ils avaient consulté tous les clans somaliens en vue de l'achèvement de la troisième et dernière phase de la Conférence. Ils ont engagé les dirigeants traditionnels à venir rapidement à la Conférence et les dirigeants politiques somaliens à coopérer à la sélection des membres du parlement fédéral de transition. Les ministres ont annoncé que les dirigeants absents ne pouvaient bloquer le processus de réconciliation et que des mesures punitives seraient prises contre ceux qui empêcheraient son achèvement.

17. Mon Représentant et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie restent activement engagés dans le processus de réconciliation nationale. Mon Représentant a participé à la réunion du Forum des partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Commissaire de l'Union africaine pour le développement à Addis-Abeba le 20 février. Les représentants de ce forum des partenaires sont parvenus à la conclusion qu'un vigoureux appui diplomatique de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, serait nécessaire pour mener au succès de la Conférence et à l'établissement de pouvoirs publics viables en Somalie. Mon Représentant a également rencontré des hauts responsables éthiopiens, qui ont réaffirmé la volonté de l'Éthiopie de voir aboutir le processus de réconciliation en Somalie; en outre, les hauts fonctionnaires éthiopiens ont souhaité que les membres de la communauté internationale manifestent un intérêt plus grand pour la Somalie.

18. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a tenu des consultations avec la Communauté européenne, les organisations non gouvernementales, les donateurs et la Banque mondiale concernant la réalisation d'un cadre commun de consolidation de la paix et en vue de coordonner les stratégies de planification et de mise en œuvre. Cet effort commun a débuté par une réunion d'une journée le 8 avril avec la participation de représentants de 15 pays et organisations.

III. La situation en Somalie

19. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 7 avril, le Gouvernement national de transition a dénoncé ce qu'il appelle une ingérence militaire de l'Éthiopie en Somalie, prétendant que l'Éthiopie occupait une partie du territoire somalien et recrutait et formait des milices. Les autorités éthiopiennes ont, à plusieurs reprises, dénoncé ces allégations comme mensongères.

20. Le Président du « Somaliland » s'est entretenu avec des fonctionnaires, des parlementaires et des hommes d'affaires britanniques à la mi-mars. Il s'est également rendu à Bruxelles et à Addis-Abeba.

21. En mars, les autorités du « Somaliland » ont réaffirmé leur intention, annoncée une première fois en septembre 2003, de déporter les « immigrants illégaux » des zones sous leur contrôle. Cependant, la date limite a été reportée plusieurs fois. Ces « immigrants illégaux » comprendraient environ 40 000 personnes déplacées, venant surtout du sud de la Somalie. Les organismes des Nations Unies continuent à travailler avec les autorités du « Somaliland » pour assurer la protection des droits de l'homme et pourvoir aux besoins humanitaires de ces groupes.

22. Dans l'intervalle, la situation pour les « étrangers » en général, et pour les personnes déplacées venant du sud de la Somalie en particulier, a continué à se détériorer dans le « Somaliland ». Le harcèlement, l'exploitation et l'extorsion dont sont victimes ces groupes sont très courants. Cette situation a contraint un grand nombre des personnes touchées à fuir vers le sud, vers le « Puntland », où elles vivent dans des conditions misérables. Les organismes des Nations Unies présents en Éthiopie ont également signalé des expulsés venant du « Somaliland » dans la « Somalie » éthiopienne (la zone V), où ils constituent un nouveau fardeau pesant sur une région dont les ressources sont très limitées. L'Organisation des Nations Unies entreprend actuellement un examen des arrivées de réfugiés au « Puntland » pour déterminer leur nombre, afin de mettre sur pied une réaction adéquate. Le « Puntland » accueille déjà 70 000 personnes déplacées. Environ 25 000 déplacés se trouvent concentrés à Bosasso, où la capacité des autorités locales à fournir des secours est limitée.

23. Dans la région de Bay, les anciens s'efforcent de réconcilier l'ethnie Rahanwein depuis janvier et cela a déclenché le retour d'un grand nombre de déplacés, qui sont rentrés dans les villages voisins de Baidoa. Plus de 2 500 personnes déplacées avaient quitté le théâtre des combats entre deux clans différents de l'Armée de résistance Rahanwein (ARR) en 2003. Les pourparlers n'ont pas encore abouti à une réconciliation, mais la région a été paisible et les possibilités de s'y déplacer se sont considérablement améliorées.

Sécurité

24. La communauté internationale est très préoccupée par l'augmentation importante du nombre de menaces et d'attaques qu'essuient les agents des organismes nationaux et internationaux d'aide en Somalie.

25. Le 19 mars, Flora Chepkemoi Cheruyiot (du Kenya), travaillant pour l'Agence allemande d'assistance technique (GTZ), et un chauffeur somalien ont été tués par balle sur la route allant de Hargeisa à Berbera. Un Allemand a été également blessé au cou au cours de cette attaque. Les membres de l'escorte armée somalienne qui ont riposté aux assaillants ont eux-mêmes été blessés par balle. Les autorités du « Somaliland » ont affirmé que les cinq suspects qui ont été arrêtés sont des militaristes islamiques, qui seront traînés en justice.

26. Les agents des Nations Unies et d'autres organismes d'aide ont également continué à subir un harcèlement de la part d'éléments se trouvant en Somalie, qui formulent des exigences injustifiées. Par exemple, le 24 février, un homme armé, à Badan, dans l'est de la région de Sanaag, a tiré sur des agents du Programme alimentaire mondial chargés de la distribution de vivres, en prétendant que son clan ne recevait pas sa part de l'aide alimentaire. Le 10 mars, les autorités du « Puntland », à Las Anod, ont accusé deux membres du personnel d'une ONG internationale de faire un mauvais usage des fonds humanitaires internationaux et les ont détenus pendant quatre jours. Le meurtre d'un chauffeur somalien travaillant pour l'Aide populaire norvégienne, en mars, à Las Anod, a dégénéré, au mois d'avril, en une tuerie de représailles.

27. Dans la région de Galgudud, des combats sporadiques autour du village de Heraale, entre les clans « Marehan » et « Dir » (voir S/2004/115, par. 26), se sont poursuivis. Le 29 février, 12 personnes ont été tuées et 29 blessées. À la mi-mars, dans le même village, 38 personnes au moins ont été tuées.

28. Le 25 avril, à Baidoa, des miliciens ont pillé un avion immatriculé au Kenya. L'appareil avait été envoyé sur place pour embarquer des anciens qui devaient assister à la phase III de la Conférence et a été retenu au sol pendant plusieurs heures. Des troupes d'hommes en armes ont exigé du pilote qu'il leur remette une somme d'argent, le menaçant, et pillant ses effets personnels. L'appareil a par la suite décollé après l'intervention de responsables de l'Armée de résistance Rahanwein.

29. Le 12 mai, après la découverte d'une grosse mine antichar sur la piste de l'aérodrome de Dinsor dans la région de Bay, au sud-ouest de Baidoa, l'ONU a dû suspendre tous ses vols vers la Somalie pendant plusieurs jours. Un examen complet des mesures de sécurité a été entrepris. L'aérodrome est utilisé par les appareils de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) de façon régulière, et par ceux de l'ONU, de façon occasionnelle. Un vol de l'ECHO devait atterrir sur la piste de cet aérodrome le 12 mai.

30. Dans le district de Belet-Hawa de la région de Gedo, les combats auxquels se livrent des factions du clan Marehan pour le contrôle de la ville ont fait, le 8 mai, 3 500 déplacés. La plupart des personnes jetées sur les routes ont franchi temporairement la frontière kényane pour atteindre la ville de Mandera afin d'y trouver protection. Les combats ont cessé après l'intervention des anciens du clan.

31. Les tensions autour du commerce des bananes parmi l'ethnie Habr Gedir, dans le Bas-Shabelle, ont entraîné plusieurs graves affrontements. Dix-sept personnes ont trouvé la mort au cours d'un incident le 17 mars. Le 26 avril, dans la région de Bakool, des agents du Programme alimentaire mondial (PAM) membres de l'International Medical Corps ont été menacés, dans le village de Isdohorte par des hommes munis d'armes à feu, qui ont exigé que leurs enfants continuent à recevoir des rations alimentaires, alors qu'ils n'y avaient plus droit.

32. Une augmentation générale de la tension est signalée dans la zone de Kismaayo, dans la région de la Juba. L'Alliance de la vallée de la Juba continue à se battre avec la milice Sheikhal dans la zone de Haramka. Au moins 13 personnes auraient été tuées et 29 blessées. Un fonctionnaire de la sécurité de l'ONU, Rolf Helmrich (Allemagne), a été enlevé et pris en otage du 29 janvier au 7 février, puis a été libéré. On signale des déplacements importants de population après des échauffourées, en février, dans les districts de Buale et de Jilib de la région de la Moyenne-Juba, mais l'insécurité a jusqu'à présent empêché de prendre la mesure de la situation. Le 5 mars, un membre du personnel somalien de l'Initiative des Nations Unies pour l'éradication de la poliomyélite a été blessé par balle au sud de Buale.

33. Environ 240 familles ont fui devant les combats entraînés par les luttes de clans en février; elles ont traversé d'est en ouest le fleuve Shabelle, à Belet Weyne, dans la région de Hiran. Environ 200 familles de nomades auraient fui vers la région de Hiran, en venant de l'Éthiopie, en mars, en raison de luttes interclaniques dans la zone V de l'Éthiopie, la région « somalie » de ce pays. Alors que leurs besoins sont jusqu'à présent couverts par la population locale, leur présence fait peser une lourde charge sur celle-ci, qui est elle-même très pauvre. La situation est suivie de près, et des mesures sont envisagées. En outre, l'insécurité risque d'empêcher les organismes d'aide d'intervenir comme il conviendrait.

34. À Mogadishu, la criminalité ne diminue pas. Elle s'ajoute aux luttes interethniques et intraclaniques, qui continuent à faire des victimes, en dépit des efforts de médiation des anciens de chaque clan. Dans la région de Bermuda, le 6 avril, des combats entre deux sous-clans du clan Wa'eyse ont entraîné la mort de 13 personnes et fait 29 blessés. Les combats entre les sous-clans Warsangeli et Waabudan (Abgal) à Mogadishu, du 9 au 13 mai, ont poussé à partir un grand nombre d'habitants du nord de Mogadishu; ils ont fait environ 60 morts et plus de 200 blessés. La moitié au moins des victimes sont des civils. Plus tard, les anciens du clan Abgal ont cherché à apaiser la tension.

35. Durant la nuit du 10 avril, un incendie important a dévasté le marché principal de Bakaara, à Mogadishu, faisant 8 morts et plus de 30 blessés. Les pilliers armés ont tiré à tort et à travers dans la foule. L'incident a suscité un grave sentiment d'insécurité dans les parages du marché.

36. Les Somaliens ordinaires continuent à prendre des risques considérables pour échapper à la situation qui règne dans leur pays. En avril, on signale qu'au moins 85 personnes ont péri en mer quand deux embarcations, transportant chacune plus de 100 immigrants illégaux, se sont heurtées en mer Rouge au large des côtes de la région de Sanaag. Une embarcation a immédiatement fait naufrage. Huit passagers seulement et cinq membres d'équipage ont survécu. L'autre embarcation a été endommagée mais secourue par les garde-côtes du « Puntland » et les 105 passagers ont survécu.

37. Le 17 avril, les autorités kényanes ont interdit de continuer à délivrer des visas kényans aux porteurs de passeports somaliens souhaitant entrer au Kenya. Cette décision a entraîné des difficultés pour les organismes d'aide, étant donné qu'un grand nombre de ressortissants somaliens travaillent pour des programmes internationaux et ne pourront donc se rendre à Nairobi où ont lieu la plupart des activités de coordination. Le 22 avril, les autorités kényanes ont indiqué que des visas seraient délivrés aux dirigeants traditionnels à leur arrivée de façon qu'ils puissent participer à la phase III de la Conférence. Les mesures de rétorsion prises par les autorités du « Puntland » au détriment des détenteurs de passeports kényans à la fin d'avril ont également retenti sur l'acheminement de l'aide.

38. Face à la détérioration de la situation pour le personnel des organismes de secours, on est passé à la phase 4 (opérations d'urgence) du plan de sécurité dans l'ouest du « Somaliland » et à la phase 5 (évacuation) à Kismayo et dans certaines localités le long de la frontière ouest avec le Kenya. La phase 5 est maintenue à Mogadishu.

39. De nouvelles mesures de sécurité visant à mieux protéger le personnel des organismes de secours ont été également adoptées. Dans le « Somaliland », région jadis réputée la plus sûre, des agressions récentes ont contraint l'ONU à réduire le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international. Les organisations non gouvernementales ont réduit leurs activités depuis la mi-mars, la plupart ayant suivi en cela les conseils de la Commission européenne leur demandant de se retirer. Ces organisations commencent à revenir en petit nombre sur les conseils de la Commission européenne.

40. En avril, une mission conjointe ONU/organisations non gouvernementales s'est rendue en « Somaliland » pour des consultations avec les autorités concernant la situation en matière de sécurité. Comme suite à cette visite, la Commission européenne fournira un appui supplémentaire à une cellule spéciale de protection composée d'agents de police du « Somaliland » spécialement formés par le PNUD dans le cadre de son programme sur l'état de droit et la sécurité. Cette cellule sera chargée d'assurer la protection des travailleurs humanitaires.

41. Des mesures de sécurité renforcées sont également mises en place dans toute la Somalie, au titre des normes minimales de sécurité opérationnelles révisées pour le personnel des Nations Unies. On sollicite auprès des donateurs des ressources pour financer le recrutement d'un agent de sécurité qui sera chargé de renforcer le système de préparation à la sécurité et de gestion des risques des organisations non gouvernementales, en collaboration étroite avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité. L'appui des donateurs au renforcement des mesures de sécurité est indispensable pour la poursuite et l'exécution sans heurts de programmes humanitaires en Somalie.

42. Du fait de la détérioration de la situation en matière de sécurité pour les expatriés depuis octobre 2003 en « Somaliland » et dans d'autres régions de la Somalie, la présence des organismes internationaux d'aide a été réduite et l'exécution des programmes ralentie. Malgré cette évolution inquiétante, l'ONU et ses partenaires continuent d'exécuter des programmes qui sont indispensables pour satisfaire les besoins humanitaires et en matière de développement.

IV. Situation humanitaire

43. Les quatre années consécutives de sécheresse qu'a connues le nord de la Somalie jusqu'à la fin de 2003 et au début de 2004 ont provoqué des pertes énormes de bétail. Dans certaines régions, jusqu'à 80 % du cheptel ont péri, ce qui a accru d'autant la pauvreté d'environ 200 000 familles d'éleveurs. Dans le même temps, les prix des produits alimentaires et de l'eau ont tellement augmenté qu'ils sont hors de portée de la plupart des ménages. Conséquence : de nombreuses familles ont commencé à abattre des arbres en vue de produire du charbon pour la vente, ce qui cause des dommages à l'environnement et réduit les ressources fourragères destinées aux chameaux.

44. En réponse, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont mené des interventions à court terme, dont les suivantes : ravitaillement en eau d'urgence par camions-citernes; aide alimentaire et alimentation d'appoint; dispensaires mobiles; prestation de services vétérinaires et subventions en espèces jusqu'aux prochaines pluies de la saison gu, qui doit intervenir en mai 2004, et jusqu'à ce que des interventions à plus long terme comme la rémunération des travaux en espèces puissent être mises en place. Ces pluies ont commencé de manière plutôt sporadique en avril 2004 mais n'ont pas encore été suffisantes pour inverser les effets prolongés de la sécheresse, en particulier dans les régions du Bas-Nougal, de Sanaag-Est et de Sool. Ces régions continuent de connaître une situation d'urgence humanitaire. Il est donc indispensable de fournir une aide humanitaire immédiate et de continuer à aider la population à retrouver des moyens de subsistance au moment où le manque à gagner continue de limiter la portée des programmes.

45. Dans l'ensemble, comparée à la moyenne d'après-guerre, la production céréalière de la saison du deyr en 2004 a été normale. Toutefois, les régions de Hiran, de la Basse-Juba et de Bakol ont enregistré des récoltes qui ont été jusqu'à 50 % inférieures du fait des pluies tardives et de leur irrégularité. La mauvaise production agricole, l'insécurité, les difficultés économiques et la maladie ont continué de contribuer aux taux élevés de malnutrition, qui touchent plus de 15 % des populations vulnérables dans le sud de la Somalie. Il est de plus en plus avéré que ces taux élevés de malnutrition expliquent les taux de mortalité élevés en Somalie.

46. Une enquête nutritionnelle visant à déterminer les causes profondes de la vulnérabilité, à concevoir des interventions appropriées et à fournir des données de base pour une surveillance future est en cours. La situation des populations dans la région du Nord-Gedo, où la malnutrition persiste notamment dans les districts de Luuq, Dolow, Elwak et Belet Hawa, est aussi extrêmement préoccupante. Cette région enregistre le taux le plus élevé de malnutrition grave, causée en grande partie par l'insécurité, qui empêche les agriculteurs de faire leurs récoltes. Seules des activités modestes sont menées dans cette région, les interventions de plus large portée étant entravées par l'insécurité persistante, y compris des agressions contre les travailleurs humanitaires. Les personnes déplacées à Kismayo et à Mogadishu continuent également de souffrir de malnutrition chronique.

47. Pendant la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a rapatrié au total 2 918 réfugiés somaliens des camps de Djibouti au « Somaliland », essentiellement dans la région de Awdal. Parallèlement, le déminage

de la route de rapatriement à partir de l'Éthiopie a été achevé et les préparatifs sont en cours pour la reprise des rapatriements volontaires à partir du camp de Aisha en mai.

48. Le HCR réalise des projets de réinsertion en Somalie, mettant l'accent sur les activités de développement local propres à créer des emplois et à favoriser l'autosuffisance des rapatriés. Le deuxième domaine d'activité prioritaire pour cette année est l'éducation et les besoins particuliers des filles. Une initiative régionale dénommée « Together for girls » vise les filles somaliennes vivant dans des camps de réfugiés dans les pays de la région en vue de leur retour en Somalie. Le HCR entend accroître l'inscription des filles et leur maintien à l'école et sensibiliser davantage la population à l'importance de l'éducation des filles.

V. Activités opérationnelles d'appui à la paix

49. L'Académie de police de Mandera dans le « Somaliland », nouvellement rénovée, a rouvert ses portes et accueilli sa deuxième promotion de 160 policiers stagiaires du « Somaliland » qui sortiront à la fin de juillet 2004. La Commission d'examen des lois a entamé ses activités dans le « Somaliland » et un médiateur pour les droits de l'homme vient d'être mis en place. Un centre juridique continue de fonctionner au sein de l'Université de Hargeysa et de fournir une aide judiciaire aux populations marginalisées de la ville.

50. L'école de police du « Puntland » est en construction et un petit nombre d'agents de police ont commencé à recevoir une formation de base dans le « Puntland » et à Jowhar dans le sud. Le personnel du Centre de lutte antimines du « Puntland » a été formé et contribuera à la réalisation de l'étude d'impact des mines terrestres dans le « Puntland », qui aura lieu au cours des prochains mois.

51. La Conférence de réconciliation nationale en Somalie a défini le désarmement, la démobilisation et la réinsertion comme l'un des six principaux domaines d'activités à mettre en œuvre par le futur gouvernement fédéral de transition (voir S/2003/231, par. 28). Toutefois, jusqu'à récemment, l'appui au renforcement des capacités dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a été largement fourni dans le cadre de programmes d'appui à la primauté du droit qu'exécutent les organismes internationaux (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Nederlandse Organisatie voor Internationale Bijstand (NOVIB) ainsi que le PNUD) et qui mettent l'accent sur la formation de la police et la formation judiciaire ainsi que sur la réinsertion mais non sur la démobilisation et le désarmement.

52. Étant donné l'importance et la complexité des questions soulevées, la Commission européenne a organisé, le 23 février à Nairobi, des discussions préliminaires sur le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion entre les donateurs et les organismes internationaux concernés, qui ont décidé de fournir des experts internationaux pour aider à assurer la planification stratégique, la coordination et des services consultatifs concernant le processus.

53. En collaboration étroite avec le réseau d'organisations non gouvernementales de femmes somaliennes (SAACID), l'ONU a contribué à la démobilisation de 300 miliciens, dont 75 filles, qui ont récemment achevé un programme de

désarmement, démobilisation et réinsertion à Mogadishu. Les préparatifs d'une destruction médiatisée des armes remises au titre de ce programme sont en cours.

54. Le Real Madrid a récemment créé quatre bourses pour la participation de jeunes Somaliens à son camp d'été dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la paix de 2004. À leur retour en Somalie, les lauréats deviendront des messagers de la paix dans leurs communautés respectives. Afin de procéder à la sélection des candidats pour les quatre bourses, l'équipe de pays des Nations Unies organisera la première coupe de la paix en coopération avec les autorités locales du « Somaliland » et des régions du centre et du sud de la Somalie.

55. Pendant le premier trimestre de l'année, des réseaux de coordination de la protection de l'enfance ont été créés dans les régions de Bari, Nugal, Mudug, Benadir, Bas-Shabelle et Hiran. Ces réseaux ont pour rôle de faciliter l'échange d'informations et la coordination des initiatives de sensibilisation à la cause des enfants victimes de la violence, de sévices et de l'exploitation. Peuvent être membres toutes les organisations de la société civile, en particulier les groupes pertinents de femmes et de jeunes, ainsi que les représentants des autorités locales, des groupes professionnels et des partenaires internationaux. Les réseaux ont arrêté leurs priorités, qui comprennent l'assistance aux enfants de la rue, la lutte pour l'éradication totale des mutilations génitales féminines et la protection des enfants déplacés.

56. Une équipe de 24 défenseurs des enfants a entamé des activités dans environ 40 localités de la Somalie au premier trimestre 2004. Ils ont contribué à organiser des consultations communautaires en vue de mobiliser les dirigeants sur la question. À ce jour, la participation des notables a été mitigée. Des succès ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès des enfants défavorisés à l'éducation, l'engagement des milieux d'affaires de fournir un appui et des soins aux enfants de la rue, l'action communautaire en vue de protéger les enfants contre la prostitution et l'exploitation, et l'engagement de certains dirigeants de milices de favoriser la fréquentation scolaire des enfants.

57. Le taux d'inscription brut dans l'enseignement primaire n'est que de 17 % actuellement et des ressources considérables sont nécessaires pour l'infrastructure scolaire de base. L'ONU réalise une étude sur l'enseignement primaire en 2003-2004, qui fournit des données concernant l'enseignement primaire en Somalie et sert à mesurer les progrès et à aider tous les groupes s'occupant d'enseignement dans le pays à planifier leurs activités. Le système d'information sur la gestion des établissements scolaires, qui fait l'objet d'une révision, fournit plus d'informations régulières sur les élèves, les classes et les écoles. L'ensemble de ces instruments donnent une idée globale de la situation en matière d'éducation en Somalie.

58. L'enquête socioéconomique sur la Somalie (voir S/2004/115 et Corr.1, par. 44) donne les dernières estimations nationales de diverses statistiques démographiques, économiques et sociales. Pendant la période considérée, les données administratives régionales ont été publiées en ce qui concerne le « Somaliland » et recueillies en ce qui concerne le « Puntland ». Des statistiques ont été établies pour certaines municipalités, les principaux ports ainsi que les prix à la consommation et les taux de change dans les grands centres urbains. Le premier rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Somalie est en cours d'élaboration.

59. L'ONU vient de réaliser un projet visant à améliorer les services financiers en Somalie et à accroître la transparence, la responsabilité et la crédibilité. Elle s'emploie à créer un site Web pour l'Association des services financiers de Somalie récemment créée (voir S/2004/115, par. 52). Deux membres du Conseil de l'Association ont ainsi été formés au microfinancement dans le secteur privé. Un manuel d'application des dispositions, devant servir de document de base à un atelier de validation qui sera organisé à l'intention des principales parties prenantes en juin 2004, est en cours d'élaboration.

60. L'équipe de pays des Nations Unies a établi le « cadre stratégique pour l'accès aux services de base » en vue de fournir une définition des normes minimales, un ordre de priorités unique précisant les besoins et un cadre axé sur les résultats à l'aune duquel seront jugés les progrès enregistrés en matière de prestation de services de base et d'accès des populations à ces services.

61. L'ONU a distribué des semences de légumineuses et d'autres cultures (46 tonnes métriques) à 7 650 ménages dans le cadre du programme de diversification agricole dans les régions de Bay, Bakool, Moyen-Juba et Gedo, et des semences de sorgho et de dolique (28,5 tonnes métriques) à 1 900 ménages touchés par le conflit, déplacés après des affrontements entre clans dans le district de Baidoa.

62. L'ONU fournit également des semences de légumes pour distribution et dispense une formation à la culture et à la transformation des légumes à l'intention de 9 000 ménages, et groupes de femmes dans les districts de Tayeglo, Hoddur, Wajid, Rabdurre, Baidoa, Dinsor, Qansahdere, Lugh, Dolo, Sakow et Buále. Elle a également fourni des outils agricoles de fabrication locale, des pompes à moteur et du matériel de traction animale, et dispensé une formation à la nutrition animale et à la protection des animaux à l'intention de quelque 21 000 ménages dans toutes les régions.

63. En mars, la Somalie a été retirée de la liste des pays où la poliomyélite est endémique, aucun cas n'ayant été confirmé dans le pays depuis près de deux ans. La prochaine étape consiste à faire octroyer le statut de pays exempt de poliomyélite à la Somalie. L'ONU et ses partenaires maintiendront les journées nationales de vaccination jusqu'à l'éradication totale de la maladie dans le pays. Outre l'éradication de la poliomyélite en Somalie, les campagnes de vaccination ont servi d'instrument de consolidation de la paix pendant plus de huit ans, car elles ont favorisé la coopération entre les collectivités et permis d'accéder à celles-ci. Les organismes des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec les chefs traditionnels, qui ont joué un rôle majeur dans le programme d'éradication en participant activement aux campagnes de vaccination.

64. La première étude globale des connaissances, attitudes, croyances et pratiques liées au VIH/sida a été menée à terme dans 21 districts en Somalie. Elle visait à évaluer les connaissances des hommes et des femmes âgés de 15 à 49 ans et à recenser les attitudes et les pratiques liées au VIH/sida et aux autres maladies sexuellement transmissibles. Les résultats seront pris en compte dans la conception de politiques et de programmes sur le VIH/sida à l'intention de tous les partenaires. Un lien sera également établi avec le système de surveillance du VIH récemment mis en place par l'Organisation mondiale de la santé.

VI. Observations

65. La conclusion des deux récentes réunions du Comité ministériel de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement tenues à Nairobi attestait la cohésion renouvelée des Ministres des affaires étrangères de l'Autorité intergouvernementale s'agissant de la question de la réconciliation nationale en Somalie. La communauté internationale s'est félicitée de leur détermination (voir par. 13 à 16 ci-dessus). J'espère sincèrement que cette initiative aidera la Conférence sur la réconciliation nationale en Somalie, qui se trouve depuis plusieurs mois dans une impasse grave, à parvenir à un résultat acceptable.

66. Pour que le Comité de facilitation imprime une impulsion politique aux travaux de la phase III et à la phase finale de la Conférence, il faut une approche régionale cohérente. En outre, le délai de deux mois que les ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont fixé pour mener à terme la Conférence impose une pression considérable aux parties somaliennes et à la région. Les dirigeants somaliens ont jusqu'à la fin de juillet pour parvenir à un accord sur plusieurs questions litigieuses et pour constituer un gouvernement fédéral de transition sans exclusive pour la Somalie. Il leur incombe donc de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de prendre des décisions difficiles.

67. Je voudrais également rappeler le rôle important que les observateurs internationaux continuent de jouer en appui à l'initiative de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et saluer les efforts louables du Gouvernement kényan. Je félicite encore une fois l'Union européenne pour l'assistance financière et l'appui politique qu'elle a apportés à la Conférence. L'Union africaine et la Ligue des États arabes ont fait une importante contribution en appuyant la paix et la réconciliation nationale en Somalie. Je leur demande de continuer à soutenir activement la Conférence.

68. La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, doit être disposée à appuyer ces efforts ainsi que l'application future de l'accord qui sera conclu sur le terrain. Pendant plus d'une décennie, la Somalie a connu un manque quasi total de structures de gouvernance, en particulier à l'échelon national. Dans de vastes régions du pays, hommes politiques, hommes d'affaires et chefs de factions exercent un contrôle par les armes sur leurs fiefs. Ils continuent de montrer qu'ils n'ont ni un dessein ni la volonté politique d'engager un dialogue positif en faveur de la paix, de sorte à promouvoir la réconciliation nationale et le développement, ce qui pourrait rendre particulièrement difficile la tâche consistant à aider à appliquer tout accord en Somalie.

69. Certes, la responsabilité de parvenir à la paix en Somalie incombe au premier chef à tous les Somaliens, et en particulier à leurs dirigeants, mais il appartient également à la communauté internationale de retrouver le moyen d'épauler la Somalie. Je voudrais engager l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et le Conseil de sécurité à examiner les mesures supplémentaires qui pourraient être prises en appui à la paix et à la réconciliation nationale en Somalie. L'engagement actif du Conseil de sécurité et la mise en place du Groupe de contrôle de l'embargo sur les armes donne l'élan voulu à cet égard. La communauté internationale devra aussi encourager les signes récents d'harmonisation des positions divergentes dans

la sous-région à l'égard de la Somalie pour donner le maximum de chances de succès au processus de paix dans ce pays.

70. La violence et le conflit armé ainsi que les catastrophes naturelles continuent d'exacerber les vulnérabilités déjà considérables en Somalie, pays dont les indicateurs de développement humain figurent parmi les plus faibles au monde. Malgré les obstacles qui entravent gravement toute intervention humanitaire de grande portée dans certaines régions, les organismes d'aide interviennent dans différentes crises humanitaires dans des conditions de sécurité qui changent constamment, lorsqu'ils disposent des ressources nécessaires.

71. Malgré les difficultés et les problèmes auxquels ils font face, les Somaliens ont fait montre de beaucoup de dynamisme en surmontant certaines des difficultés créées par l'absence d'un gouvernement central et de structures de gouvernance et le manque relatif d'appui international. Ils ont créé un système bancaire informel, mis en place des programmes universitaires et des structures d'enseignement ainsi qu'un système moderne de communication. L'augmentation des ressources au titre de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, en particulier pour accroître l'accès aux services sociaux de base et pour renforcer la société civile et la primauté du droit, contribuerait pour beaucoup aux efforts visant à consolider la paix et à promouvoir la réconciliation au sein des communautés et entre celles-ci.

72. Au titre de la procédure d'appel global actuellement révisée pour la Somalie, 119 millions de dollars sont demandés pour 2004, dont seulement un montant de 27 878 685 dollars, soit 23 %, a été versé, ce qui laisse un manque à gagner de 91 247 614 dollars. J'exhorte donc les donateurs non seulement à contribuer généreusement à la procédure d'appel global mais aussi à le faire sans délai afin qu'un programme humanitaire et de consolidation de la paix complet, cohérent et équilibré puisse être mis en œuvre.

73. En conclusion, je voudrais remercier mon Représentant pour la Somalie, le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales, de leurs activités humanitaires et de leur contribution à l'action internationale visant à promouvoir et à appuyer la réconciliation nationale et la paix en Somalie.